Image not found or type unknown

Astreintes téléphoniques

Par **haloha**, le **19/02/2016** à **13:13**

Bonjour,
Cela fait quelques mois que je travaille dans une clinique privée de la réunion, je suis cadre de santé. Sur mon contrat il est stipulé que je dois effectuer des astreintes de WE et de semaines. Ce que je fais, ainsi qu'une autre cadre récemment embauchée également. Le problème est que les autres cadres refusent de faire les astreintes de semaine car ce n'est pas stipulé dans leurs anciens contrats. Donc nous sommes que deux a les réaliser, ce qui n'est pas possible. Gérer nos services et de 19 à 20h être d'astreinte sans bouger de notre domicile. Que pouvons-nous faire vu que la direction fait l'autruche. Ici cela tourne différemment de la métropole, les médecins sont odieux et méprisants vis à vis des infirmières et plan social inexistant. Les lois sont détournées.
Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **19/02/2016** à **18:19**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir s'il y a un Accord collectif d'astreinte définissant une indemnité et si les temps d'intervention vous sont payés en temps de travail effectid avec majoration pour les heures supplémentaires sachant que vous ne pouvez pas normalement l'être tous les jours de la semaine et que lorsque vous n'avez pas pu prendre le repos hébdomadaire de 24 h auquel s'ajoute le repos quotidien de 11 h avant les interventions, il faut que vous puissiez le prendre après...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés